

En raison d'un événement de sécurité civile, l'établissement d'enseignement
a mis en application son

FICHE 7

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Votre enfant est pris en charge par les enseignants dans le cadre des mesures de mise à l'abri.

Ne cherchez pas à lui faire quitter l'établissement d'enseignement, vous mettriez sa vie en danger ainsi que la votre.

N'attendez pas votre enfant devant l'établissement d'enseignement.

Rejoignez un bâtiment en dur pour vous mettre à l'abri.



Ne téléphonez pas.

Laissez libres les réseaux téléphoniques afin que l'établissement d'enseignement puisse communiquer avec les autorités et les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio

sur **France Bleu Ile-de-France – fréquence 107.1 MHz** (radio en convention avec la Préfecture) pour avoir les informations sur la nature et l'évolution de l'évènement.



Ne venez chercher votre enfant à l'établissement d'enseignement que lorsque les autorités vous inviteront à le faire.

